

---

Département de la Dordogne

# COMMUNE D'AGONAC

## Plan Local d'Urbanisme

---

*Pièce écrite n°3.4 – Recueil des Emplacements Réservés suite à la  
Modification n°1 approuvée le 01.06.17*

**BE-HLC**

Bureau d'études en urbanisme,  
environnement et paysage  
36 cours Tourny 24000 PERIGUEUX  
contact@behlc.fr // [www.behlhc.fr](http://www.behlhc.fr)

## Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme.

N°	DESIGNATION	PARCELLES CONCERNEES	SURFACE	BÉNÉFICIAIRE
1a	Création d'une liaison piétonne entre la zone d'ouverture à l'urbanisation de Bourg/sud-ouest et le chemin de Bouyges	139, 140, 918	544 m <sup>2</sup>	Commune
1b	Création d'une liaison piétonne entre la zone d'ouverture à l'urbanisation de Bourg/sud et le chemin de Bouyges	947	383 m <sup>2</sup>	Commune
2a	Elargissement de la plate-forme du chemin de Saint-Martin	323, 324, 1443, 1034, 1377, 1376, 1264, 1267, 1231	2234 m <sup>2</sup>	Commune
2b	Elargissement de la plate-forme du chemin du Stade	958	1756 m <sup>2</sup>	Commune
2c	Elargissement de la plate-forme du chemin de la Feuillade	950, 811, 1060	225 m <sup>2</sup>	Commune
2d	Elargissement de la plate-forme du chemin de la Bourgeade	1411, 1409, 374, 1545, 1546, 1360, 326, 1383, 1384, 1563, 1564, 1313, 339, 338, 333, 334	2786 m <sup>2</sup>	Commune
2e	Elargissement de la plate-forme du chemin de Borie-Vieille	682, 680, 681, 650, 651, 699, 714, 563, 668, 667, 670, 697, 696, 694, 716, 717	1277 m <sup>2</sup>	Commune
2f	Elargissement de la plate-forme du chemin de Bouyges	681, 680, 677, 49, 50, 51, 53, 54, 107, 689, 743, 897, 896, 893, 894, 895, 918, 991, 992	1275 m <sup>2</sup>	Commune
2g	Elargissement de la plate-forme du chemin des Gondies	957, 1360	849 m <sup>2</sup>	Commune
2h	Elargissement de la plate-forme du chemin de Pignier	790, 789, 788, 648, 649, 647, 643, 644, 641, 569, 568, 479a, 277, 276, 278, 318, 319, 317, 530, 756, 754, 750, 749, 659, 661, 662, 632, 761, 762	2916 m <sup>2</sup>	Commune
2i	Elargissement de la plate-forme du chemin du Lyonnet	1301, 927, 801, 797, 796, 1291, 790, 984, 792, 791	1594 m <sup>2</sup>	Commune
2j	Elargissement de la plate-forme du chemin du Lyonnet	1379, 1378, 1149, 870, 1097, 1098, 1155, 1157a, 1157b, 1487b, 1484, 1485, 1486	713 m <sup>2</sup>	Commune
2k	Elargissement de la plate-forme du chemin du Cluzeau	697, 696, 595, 592, 482, 741, 262, 499, 500, 263, 264, 420, 419, 422, 663, 664, 502, 392, 427, 483, 590, 395, 396, 467, 401, 576	2196 m <sup>2</sup>	Commune
2l	Elargissement de la plate-forme du chemin du Cluzeau	741, 262, 499	613 m <sup>2</sup>	Commune
2m	Elargissement de la plate-forme du chemin de Cougouzac	987, 1247, 1308, 1337, 956, 1295, 1312, 1294, 1403, 1404	1217 m <sup>2</sup>	Commune
3a	Sécurisation et dégagement de visibilité du carrefour entre la voie communale de Lascouleyrias et la RD 3	457, 518a	310 m <sup>2</sup>	Commune
3b	Sécurisation et dégagement de visibilité du carrefour entre le chemin de Sanet et la RD 3	442	430 m <sup>2</sup>	Commune
3c	Sécurisation et dégagement de visibilité du carrefour entre le chemin de la Feuillade et la RD 3	942	778 m <sup>2</sup>	Commune
3d	Sécurisation du carrefour entre les chemins du Lyonnet, le chemin de la Feuillade, le chemin des Gondies et la RD 3	926, 927, 1300, 950	493 m <sup>2</sup>	Commune
3e	Sécurisation et dégagement de visibilité du carrefour entre le chemin du Lyonnet et la RD 3	1379, 1486	123 m <sup>2</sup>	Commune
3f	Sécurisation et dégagement de visibilité du carrefour entre le chemin des Gondies et la RD 3	1460	95 m <sup>2</sup>	Commune
3g	Sécurisation et dégagement de visibilité du carrefour entre le chemin de Broudissoix et la RD 3	448, 449, 93	101 m <sup>2</sup>	Commune
4a	Placette de retournement au Pignier	790, 762, 347, 338	219 m <sup>2</sup>	Commune
4b	Placette de retournement à la Bourgeade	333	377 m <sup>2</sup>	Commune
4b*	Placette de retournement à la Bourgeade	334	426 m <sup>2</sup>	Commune
4c	Placette de retournement à Borie-Vieille	563	375 m <sup>2</sup>	Commune
4d	Placette de retournement au Cluzeau	373, 374	221 m <sup>2</sup>	Commune
4e	Placette de retournement au Lyonnet	763	360 m <sup>2</sup>	Commune
4f	Placette de retournement à Cougouzac	995, 996	325 m <sup>2</sup>	Commune
4g	Placette de retournement à Broudissoix	1112	307 m <sup>2</sup>	Commune
5a	Création d'un parc de stationnement le long de la rue de l'école (bourg)	1299	188 m <sup>2</sup>	Commune
5b	Création d'un parc de stationnement près de l'école (bourg)	689	398 m <sup>2</sup>	Commune
5c	Création d'un parc de stationnement près de la pharmacie (bourg)	822, 824, 823, 825, 728	2930 m <sup>2</sup>	Commune
6a	Création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement à Fayard (bourg)	502, 503	1753 m <sup>2</sup>	Commune
6b	Création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement à la Combe (bourg)	970, 971	6089 m <sup>2</sup>	Commune
6c	Création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement et d'un équipement collectif à Sainte-Cécile (bourg)	949, 1008	9225 m <sup>2</sup>	Commune
6d	Création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement à la Boissière (bourg)	630, 631, 632	10616 m <sup>2</sup>	Commune

7a	Création d'un jardin public à Saint-Martin	1, 656, 3	1703 m <sup>2</sup>	Commune
8a	Mise en place d'une défense incendie au Jarthes / Paradol / Barbessou	966	559 m <sup>2</sup>	Commune
8b	Mise en place d'une défense incendie à Grange Julianne / Bouyges	54	487 m <sup>2</sup>	Commune
8c	Mise en place d'une défense incendie à Borie-Vielle	717	456 m <sup>2</sup>	Commune
8d	Mise en place d'une défense incendie à Lascheyssias	514	450 m <sup>2</sup>	Commune
8e	Mise en place d'une défense incendie à Lannerie / Le Timbre	998	496 m <sup>2</sup>	Commune
8f	Mise en place d'une défense incendie à Sanet	124	569 m <sup>2</sup>	Commune
8g	Mise en place d'une défense incendie à Saleuil	791, 792	528 m <sup>2</sup>	Commune
8h	Mise en place d'une défense incendie au Lyonnet / La Feuillade	443	454 m <sup>2</sup>	Commune
8i	Mise en place d'une défense incendie au Cluzeau	262	454 m <sup>2</sup>	Commune
8j	Mise en place d'une défense incendie au Cluzeau	373, 374	613 m <sup>2</sup>	Commune
9a	Réalisation de l'extension du réseau d'assainissement collectif	974, 975	321 m <sup>2</sup>	Commune
10a	Création d'une bande naturelle arborée accompagnée d'un cheminement piétonnier	830, 831, 498, 499, 500	1878 m <sup>2</sup>	Grand Périgueux